



Séance du Jeudi 24 Février 2022

Délibération n°20220224_10

Nombre de conseillers communautaires:

En exercice : **70**

Présents : 45

Pouvoirs : 8

Suppléants : 6

= **VOTANTS : 59**

- dont « pour » : 59

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

Objet : SUBVENTION : attribution d'une subvention exceptionnelle dans le cadre du RAID 4L Trophy 2023

Le jeudi 24 février 2022, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 17/02/2022, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Socioculturelle d'AIGRE.

Présents : COMBAUD Renaud – FOURÉ Brigitte – GEOFFRION Olivier - GIRAUD-BERNARD Eric – CHAMPALOUX Didier – LIOT Gérard – BOIZUMAULT Sylvie – LIZOT Jackie – PERCHE Marie-Annick - AGUESSEAU Norbert MAINGUET Martine – BLANCHON Alain – BOIREAUD Philippe – COYAUD Pierrick – FLAUD Yves – KAUD Pascal – CECCHIN Catherine – TEXIER Didier – CRINE Jean-Jacques – GAGNAIRE Marie-Claire – CHAUSSEPIED Pierre – PAPILLAUD Sonia – CROIZARD Christian – CHABAUTY James – ROULAUD Jean-Jacques - PINEAU Francine – BEAU Jean-Yves – LAVERGNE Didier - BERTRAND Didier - GIROUX-MALLOT Françoise – BORDES Jean-Jacques – VIGNET Aurélie - BONNET Franck – FAURE Sigrid – DANEDE Laurent - BOUCHET Eric - BOURABIER Jacques – ETIENNE Murielle - SOURY Christine - LASBUGUES Elisabeth - PINTUREAU Romain - CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella –GOYAUD Philippe – MAGNANT Jacques – JÉROME Géraldine.

Absents excusés :

COMBAUD Alain représenté par SOURISSEAU Damien - suppléant

BORNE Bernard représenté par BAUDRILLART Agnès - suppléante

MUGNIER Pierre-Hermann représenté par SAGNE Annie - suppléante

JEUNE Karine représentée par RAMOS Sylvie - suppléante

CHARRIAUD Sébastien représenté par BOULLET Jean-Marc – suppléant

MAGNANT Jocelyne représentée par ROUDIER Jonathan - suppléant

CAILLAUD Nadia pouvoir à BONNET Franck

DUGOIS Dominique pouvoir à COYAUD Pierrick

THURU Marie-Danièle pouvoir à CROIZARD Christian

LEMAIRE Marie-Claude pouvoir à CROIZARD Christian

CLAVAUD Gérard pouvoir à GIROUX-MALLOT Françoise

VERGNAUD David pouvoir à DANEDE Laurent

LACROIX Aurélie pouvoir à ETIENNE Murielle

CAMY Bruno pouvoir à LASBUGUES Elisabeth

Absents excusés : GUYON Jean-Guy - SEVRIT Raymond.

Absents non excusés : PERRON Michelle - DURAND Jean-Louis - LAMAZIERE Véronique - HENTRY Jimmy - TEILLET Anne - POTEI Maryse - DE LUSTRAC Jean-Marc - ROUMAGNE Magalie - MAHÉ Jacques.

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

Objet : SUBVENTION : attribution d'une subvention exceptionnelle dans le cadre du challenge « 4L Trophy 2023 »

Vu la demande de sponsoring formulée par Monsieur Baptiste DESEMERY demeurant à Fontclaireau et Mme Lucie MARTIN-LLORENTE demeurant à Saint-Groux en vue de participer à l'édition 2023 du challenge sportif et solidaire « 4L Trophy »,

Vu l'avis du bureau communautaire réuni le 21 février 2022, proposant un sponsoring communautaire,

Monsieur le Président expose à l'assemblée la demande de soutien financier faite auprès de la communauté de communes par Monsieur Baptiste DESEMERY et Mme Lucie MARTIN-LLORENTE en vue de participer à l'édition 2023 du challenge sportif et solidaire « 4L Trophy ».

Le budget prévisionnel de ce challenge s'élève à 11 000 €.

Les 2 porteurs de projet sont étudiants et souhaitent s'engager dans une aventure humaine, sportive et humanitaire. Ils ont constitué une association « EDUC'4L » pour participer à ce raid humanitaire et apporter une aide éducative aux enfants dans le besoin.

Il est proposé de sponsoriser les 2 jeunes participants pour leur démarche humanitaire, citoyenne et sportive.

Le bureau propose un sponsor financier de la communauté de communes à hauteur de 10 % du montant des frais d'inscription soit une aide financière maximum de 350 €.

Monsieur le Président précise que le sponsoring constitue par ailleurs un outil de communication participant au rayonnement de la collectivité.

Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière, à l'unanimité décide :

- ***D'APPROUVER l'octroi d'une subvention de 350 € au profit de l'association EDUC'4L dans le cadre de la participation de M. Baptiste DESEMERY et Mme Lucie MARTIN-LLORENTE à l'édition 2023 du 4L Trophy,***
- ***D'INSCRIRE les crédits en découlant au titre du BP 2022,***
- ***D'AUTORISER Monsieur le Président à signer toute convention en découlant.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Christian CROIZARD

